

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu le Châlons-en-Champagne, le 25/09/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

29 SEP. 2025

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Troyes Champagne Métropole

E25000108 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
1 Place Robert Galley
BP 9
10001 TROYES CEDEX

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000108 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : révision du PLU de la commune de Saint-Germain (Aube).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Sabine CHARTIER-VALLET, Directrice en aménagement du territoire, demeurant 4 Place du Pont des Dames, SARRY (51520) (tel : portable : 06 19 86 12 47) en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Pascal GIRAULT (tel : portable : 07 68 77 14 15) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
et par délégation le greffier,



C.LEPOIVRE

DECISION DU

25 septembre 2025

N° E25000108 /51

La présidente

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 27 août 2025, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Sur la révision du PLU de la commune de Saint-Germain (Aube) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Sabine CHARTIER-VALLET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Pascal GIRAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération, à Mme Sabine CHARTIER-VALLET et à M. Pascal GIRAULT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 septembre 2025

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 25 septembre 2025
Le greffier,



C. LEPOIVRE

La présidente,

Signé

Sylvie MEGRET